

Interpellation

Baisse d'impôt massive pour les entreprises : qu'y perd Lausanne ?

Par les voix conjointes de son Président et du Chef du département des finances, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud a annoncé le 4 avril dernier son intention de procéder à une baisse du taux d'imposition des entreprises dans le Canton, le divisant quasiment par deux. Motivé par la volonté que le Canton reste « attractif et concurrentiel pour les entreprises », en particulier dans le cadre de la réforme des statuts fiscaux spéciaux pour les firmes transnationales, ce projet conduirait à une chute des rentrées fiscales de l'ordre de 450 millions de francs par an.

Dans un pays fédéraliste comme le nôtre, tous les échelons sont touchés par des décisions d'une telle portée. Les répercussions de ce projet débordent largement de la sphère cantonale et s'abattent sur les communes du Canton, qui découvrent, avec surprise semble-t-il, l'ampleur des concessions faites par le Canton aux entreprises. En effet, les impôts cantonal et communal sur le bénéfice sont calculés sur la même base, avec un coefficient pouvant varier selon la commune. Or, c'est le taux de base qui est concerné par le projet cantonal, comme cela était le cas avec la baisse d'un point d'impôt sur le bénéfice en début de législature en échange de l'augmentation en cours des allocations familiales.

Ce projet cantonal ne relève certes pas de la compétence de la Commune, mais s'il venait à se concrétiser il affecterait très directement, et très durement, les finances communales. Des pertes de l'ordre de 60 millions par an pour la Ville de Lausanne ont été évoquées dans la presse, soit près de la moitié des recettes fiscales découlant des personnes morales.

La Ville verrait sa marge de manœuvre fortement réduite par une telle décision et la qualité, ainsi que l'ampleur des services publics seraient nécessairement péjorés, à moins que le taux d'imposition communal ne soit relevé.

C'est donc avec une certaine inquiétude, mais également confiants dans la possibilité que le Conseil d'Etat amende ses plans, que nous aimerions poser les questions suivantes à la Municipalité :

- La Municipalité était-elle avertie de l'ampleur des baisses fiscales prévues par le Conseil d'Etat ? Les questions fiscales sont-elles régulièrement évoquées par la Municipalité dans les échanges qu'elle peut avoir avec les autorités cantonales ?
- La Municipalité peut-elle confirmer l'estimation de baisses de rentrées fiscales de l'ordre de 60 millions de francs par an ?
- La Municipalité peut-elle estimer la baisse des recettes fiscales pour la commune de Lausanne qui découleraient d'une délocalisation des firmes transnationales à statut fiscal spécial, indépendamment de l'introduction du projet du Conseil d'Etat ?
- Quelles mesures la Municipalité a-t-elle déjà prises, ou entend-elle prendre, afin de convaincre le Canton de renoncer, fût-ce partiellement, à son projet au vu de ses répercussions sur les finances communales. En particulier, la Municipalité se coordonne-t-elle avec d'autres communes vaudoises à ce propos, notamment au sein de l'Union des Communes vaudoises, et au-delà avec les autres villes suisses ?

- A titre de comparaison, et sans anticiper sur des arbitrages qui seraient nécessairement politiques, la Municipalité peut-elle indiquer la hausse du taux communal d'imposition qui serait nécessaire pour compenser intégralement cette perte ? Alternativement, peut-elle indiquer des exemples de prestations de service public qui correspondent à la baisse estimée ?

Nous remercions d'avance la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien apporter à ces questions.

Pour le groupe socialiste

Pour le groupe La Gauche

Pour le groupe des Verts

Romain Felli



Pierre-Yves Oppikofer



Sophie Michaud Gigon

